

La « GALLIA CHRISTIANA »

ET LES

LISTES ÉPISCOPALES

Par M. l'Abbé MOREL

Les origines des églises de France ont été et seront longtemps encore sujettes à discussion. Les historiens se partagent en deux camps à leur sujet. Les uns défendent nos traditions. Les autres n'admettent comme recevable que le document. La tradition assigne à presque toutes nos églises une origine apostolique. Le document qui l'étayait a disparu. La tradition se trouve battue en brèche.

On pourrait voir entre les deux camps un antagonisme analogue à celui qui existe entre le Catholicisme et le Protestantisme. Le catholicisme conserve fidèlement tout l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ ; qu'il soit consigné dans les Livres saints, ou qu'il lui vienne de la tradition. Le protestantisme rejette toute tradition pour se cantonner dans le document, dans la Bible, qu'il laisse traduire et interpréter suivant la fantaisie de chacun, appelée pour cette raison le *libre examen*.

Dans l'église, il y a une autorité infail-
lable qui juge en dernier ressort sur la foi et les mœurs. En histoire, les faits les plus incontestables peuvent toujours être soumis à

une nouvelle critique. Si l'on n'en met pas en doute l'existence, on se permet facilement d'épiloguer sur les détails. Le document acquiert alors une importance décisive, pourvu toutefois qu'il paraisse bien authentique et qu'il soit impossible d'en fausser l'interprétation.

La « Gallia Christiana » donne sur la fondation de nos églises et la succession de nos évêques les traditions et les documents; mais trop souvent le document n'arrive qu'assez tard. Il y a donc un haut intérêt à rechercher tous les textes qui peuvent projeter une nouvelle lumière sur les premiers siècles de l'Eglise, voire même sur le moyen âge. Les additions et corrections à la « Gallia Christiana » seront toujours en faveur auprès des érudits.

Pour ce qui est des premiers siècles de l'Eglise nous possédons déjà d'excellents travaux :

Monuments inédits sur l'apostolat de Ste-Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres Apôtres de cette contrée : Saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe, etc., par M. l'abbé Faillon, de Saint-Sulpice, Paris, 1830 ; — *De l'origine apostolique de l'église de Metz*, par M. l'abbé Chaussier, 1837 ; — *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, par M. l'abbé Arbello, 1855 ; — *Recherches sur l'origine des églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, par M. l'abbé Ravenez, 1857 ; — *Les premières recherches sur la date de l'apostolat de saint Rieul*, par M. l'abbé Blond, Senlis, 1863 ; — *Origines chrétiennes de la Gaule et date de saint Firmin*, par M. l'abbé Richard, Paris, 1867 ; — *Recher-*

ches sur la prédication de l'Évangile dans les Gaules, au premier siècle, par M. l'abbé Gordière, Noyon, 1868 ; — *Les origines de l'église de Tours*, par M. le chanoine Casimir Chevalier, 1874 ; — *Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans*, par M. l'abbé Hénault, 1874 ; — *De l'apostolat de saint Ricul, premier évêque de Sens*, par M. le chanoine Müller, Tours, 1877 ; — *Essai sur les sources hagiographiques de la vie de saint Lucien, premier apôtre du Beauvaisis*, par M. Müller, 1878 ; — *Études sur les origines chrétiennes de la Gaule et sur saint Denis de Paris*, par M. le chanoine Arbellot, Limoges, 1880 ; — *Les origines chrétiennes*, leçons d'histoire ecclésiastique professées à l'École supérieure de Théologie, par M. l'abbé Louis Duchesne, en 1878 et 1879, et en 1880 et 1881 ; — *Les sources de l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule, dans Grégoire de Tours*, par M. le chanoine Arbellot, Limoges, 1890 ; — *Étude sur l'ancienne vie de saint Martial et les origines chrétiennes de la Gaule*, par le même, Limoges, 1891 ; — *Tradition historique et fausse science*, par M. l'abbé Blondel, chanoine de Sens, 1892 ; — *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, par Mgr Duchesne, 1894 ; — *Les origines chrétiennes de la Gaule*, par D. Chamard, 1894 ; — *Saint Lucien et les autres saints du Beauvaisis*, par M. le chanoine Renet, 3 vol. grand in-8°, Beauvais, 1892-1895 ; — *Les origines des églises de France et les Fastes épiscopaux*, par Mgr Bellet, Paris, 1898, etc. etc.

Nous n'avons pas la prétention de relever

tous les ouvrages publiés sur cette question brûlante. La liste en serait fort longue. Contentons nous des auteurs contemporains les plus marquants, et notons chacune de leurs observations en reproduisant leur texte. Ils forment pour ainsi dire deux écoles. Les uns, défenseurs des traditions, font remonter jusqu'au premier siècle un grand nombre de nos églises qui d'après eux auraient été fondées par des disciples immédiats des apôtres. Les autres ne voyant dans ces traditions que des légendes tardives et sans autorité contestent une si haute antiquité et assignent aux origines une date beaucoup plus récente. (Mgr Bellet, *op. cit.* p. 1).

Parmi ces derniers figure un savant de premier ordre, Mgr Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole Française de Rome. Voici comment il procède pour corriger à sa manière les listes épiscopales établies dans la « Gallia Christiana ». « En réunissant, dit-il, les données fournies par les récits de Grégoire de Tours et quelques autres documents historiques du v^e au viii^e siècle, en les complétant par les dates fort nombreuses qui résultent des signatures apposées aux conciles des temps romains et mérovingiens, il est aisé de dresser, pour la plupart des diocèses des séries épiscopales, incomplètes, il est vrai, discontinues, mais absolument sûres. Cela fait, on compare, pour chaque diocèse, le catalogue avec cette série de dates. Si le catalogue omet des évêques certains, s'il intervertit l'ordre établi d'ailleurs, si ces fautes sont de telle nature qu'elles ne puissent être imputées à des accidents de transcription, alors il est clair

qu'il ne mérite aucune confiance pour les parties où la vérification est impossible. (Mgr Duchesne. *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 4).»

Rien n'est plus vrai. Si un catalogue omet des évêques certains, s'il intervertit l'ordre établi d'ailleurs, il doit être classé parmi les mauvais et ne mérite aucune confiance. Mais peut-on dire également, lorsqu'un catalogue cadre bien avec les rares documents que nous possédons à partir du IV^e siècle et qui permettent de le vérifier sur quelques points, c'est un document sûr et autorisé, même pour la série antérieure au IV^e siècle qu'il est impossible de vérifier ? Evidemment non. Une liste contrôlée seulement en quelques endroits, ne saurait être sans témérité, déclarée irréprochable dans sa totalité.

M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, a eu le premier l'heureuse idée de grouper des descriptions paléographiques et des notes critiques sur les principales listes épiscopales de nos églises, se référant à 59 sièges, sous ce titre : *Anciens catalogues des églises de France* (*Hist. littér. de la France*, t. XXIX, p. 386-454), précieux travail, indispensable à quiconque veut s'occuper de notre histoire.

Utilisant les savantes recherches de M. Delisle, Monseigneur Duchesne est remonté au texte des catalogues et, après examen, il est arrivé à un classement qui a séparé les *bons* d'avec les *mauvais*. Sur 59 listes, 24 seulement ont été par lui reconnues de bonne note, savoir Lyon, Langres, Rouen, Tours, Angers, Nantes, Sens, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris, Trèves,

Metz, Toul, Verdun, Reims, Châlons, Senlis, Beauvais, Vienne, Grenoble, Viviers et Bourges. Tous les autres sièges n'offriraient que des listes défectueuses.

Une fois en possession de ces 24 listes, Monseigneur Duchesne cherche, pour chacune d'elles, à fixer son point d'attache avec l'histoire générale par la date la plus ancienne qu'on puisse sûrement assigner à un nom d'évêque dans les premières séries de la liste. Puis il compte le nombre des prédécesseurs de cet évêque et, comme chaque épiscopat peut avoir une durée moyenne de 15 à 20 ans, il arrive sans peine, par approximation, à l'époque de la fondation. (Mgr Bellet, *Op. cit.* p. 2. 3.)

Ainsi, dit-il, « Au concile d'Arles de 314, seize églises de Gaule étaient représentées, par leurs évêques ou autrement. Sur ces seize églises, cinq seulement ont de bons catalogues, ce sont celles de Lyon, Vienne, Reims, Trèves, Rouen. Or l'évêque de Lyon *Vocius*, est le neuvième de sa série ; les évêques de Vienne, Reims, Trèves (*Verus*, *Imbelausius*, *Agræcius*) occupent tous les trois le quatrième rang dans leurs séries respectives ; l'évêque de Rouen, *Avicianus* est le deuxième de la sienne. Si l'on tient compte de ce fait que le premier nom de la liste lyonnaise, celui de saint Pothin, est le nom d'un évêque qui mourut en 177, on conclura aisément que les églises de Vienne, Reims, Trèves, ne peuvent avoir eu d'évêques avant le milieu du III^e siècle environ, et que l'église de Rouen est notablement moins ancienne (Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 6). »

L'étude des vingt-quatre listes ainsi comprise a amené Monseigneur Duchesne à constater qu'aucune d'elles n'avait un nombre suffisant d'évêques permettant d'atteindre le premier siècle. Dès lors toute prétention à une origine apostolique, manquant de base, ne saurait être sérieusement soutenue. La méthode de Monseigneur Duchesne serait excellente, ses conclusions demeureraient incontestables, si les listes dont il fait état étaient indiscutables du commencement à la fin.

Avant de leur donner pleine créance, ne serait-il pas prudent d'exiger : 1° Qu'elles ne renferment aucun nom étranger ;

2° Qu'elles n'omettent aucun nom nécessaire ;

3° Qu'elles suivent l'ordre chronologique ;

4° Qu'elles fassent connaître la durée des épiscopats ?

Nous sommes loin d'avoir ces garanties d'exactitude.

Qu'étaient ces listes à l'origine ? C'étaient des diptyques, de simples nomenclatures destinées à être lues au canon de la messe, au *Memento* des morts. « On y inscrivait, dit M. Delisle, les noms des évêques, de ceux-là surtout qui s'étaient distingués par l'éclat de leurs vertus et la sagesse de leur administration... Aucun des anciens diptyques de nos églises ne nous est parvenu en original, mais beaucoup d'entre eux sont représentés par des listes dont la rédaction remonte souvent à l'époque carlovingienne (*Ibid.* p. 386). »

Souvent ces catalogues contenaient des noms illustres appartenant à d'autres sièges

et destinés à remplacer des indignes qu'on écartait alors de la liste.

« Les noms des évêques de Senlis, dit encore M. Delisle, ont été inscrits au x^e siècle dans un sacramentaire de cette église. Ce catalogue nous fournit un exemple du soin qu'on prenait de ne pas admettre sur les diptyques le nom des prélats dont l'intro-nisation n'avait pas été régulière ou qui avaient encouru les censures canoniques.

« Tel était le cas d'un Ives, évêque de Senlis, qui fut excommunié en 948 par le concile de Trèves.

« Il n'a pas été compris dans la série régulière consignée sur le folio 34 v^o du sacramentaire de Senlis. On l'a inscrit à part, sur la même page, avec une mention fort peu honorable pour la mémoire du prélat : *Ivo indignus, potest esse Deus cui pius*, Ives indigne, à qui Dieu peut faire miséricorde (*Ibid.*, p. 412) ».

Les listes épiscopales sont incomplètes. Il s'y trouve des lacunes. M. Jules Lair qui a étudié les diverses listes de Bayeux a signalé chez elles ce grave défaut.

M. Delisle en souscrivant à ses justes observations, auxquelles il a reconnu « un caractère général », cite des faits significatifs : « Nous avons, dit-il, un premier catalogue de Reims qui ne mentionne pas Manassés de Gournay, quoiqu'il cite ses deux successeurs ; un second catalogue de la même époque qui le mentionne ; un troisième catalogue (xiii^e siècle) qui ajoute encore Gerbert. Manassés vivait au xi^e siècle. — Nous avons déjà remarqué que la liste de Senlis excluait Ives, évêque du

x^e siècle. — Quatre copies de la liste de Rouen représentant le texte du ix^e siècle nous sont parvenues. L'une d'elles cite saint Silvestre dont les autres ne parlent pas. Un peu plus tard (xii^e siècle), l'usage s'introduisit de placer saint Nicaise en tête de la série (*Ibid.* p. 438). »

Si nous en croyons nos confrères du Comité archéologique de Sentis, des lacunes considérables (685-767) se trouveraient également dans les catalogues de leur église (Mémoires 1864, p. 170).

Si les listes épiscopales sont incomplètes à partir du iv^e siècle, ne peuvent-elles pas l'être pour la période antérieure ?

« Beauvais, dit M. le Chanoine Renet (*Saint-Lucien*, t. III, p. 318), est mis au nombre des églises qui ont conservé de bonnes listes épiscopales. Mais qui oserait affirmer que ces listes sont complètes ? Il est du moins certain qu'il y a eu des vacances de siège notables. Lorsque saint Firmin vint à Beauvais, saint Lucien n'avait pas de successeur ; saint Firmin n'en a point établi avant son départ, et nous ne voyons pas qu'on en ait élu et consacré de sitôt.

L'église de Beauvais était veuve depuis longtemps, lorsque saint Vaast (540) fut chargé de la gouverner, et de fait on ne voit aucun nom d'évêque de Beauvais figurer au concile d'Orléans (544), ni dans le testament de saint Remi (530), signé par les évêques de la province de Reims.

Il règne d'ailleurs un certain désordre dans la série de nos évêques mérovingiens sous le rapport chronologique. La liste du xiii^e siècle insérée au cartulaire de Saint-

Pierre porte *Maurinus, Hincbertus, Clemens, Constantinus, Ravigus, Dodo*. Or le nom de Maurinus ou Marin, évêque de Beauvais, figure en différentes chartes de 638 à 658, celui de Clément dans la constitution de saint Drausin, évêque de Soissons en 666, celui de Constantin au concile de Compiègne en 697, enfin celui du vénérable Dodon, contemporain de Chilpéric et de saint Evrost, dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Lucien en 533. Il n'est donc plus permis de dire sur l'autorité de la « *Gallia Christiana* » que « le premier évêque de cette série qui soit daté est Marinus qui se rencontre de 636 à 660. » Le premier évêque de Beauvais daté est Dodon qui se rencontre l'an 583, et l'ordre de succession doit être ainsi rétabli : Dodo (583), Hincbertus, Marinus (638-658) Clément (666), Constantinus (692-697) Ravigus

Les listes épiscopales sont incomplètes. Elles ne nous renseignent aucunement sur les vacances de siège. L'ordre chronologique n'y est guère observé. En outre on n'y voit pas la durée des épiscopats. « Il y a, dit M. le Chanoine Renet (*Ibid.* p. 307) des épiscopats qui durent seulement quelques années. Il y en a même de nos jours, qui se prolongent pendant 40 ans, 50 ans et plus. Il en était de même durant les premiers siècles.

« Saint Tite vécut près de cent ans. Saint Siméon souffrit le martyre à cent vingt ans. Saint Jean n'aurait-il pas dépassé l'âge de cent ans et saint Denis aussi ? Saint Remy a gouverné l'église de Reims pendant

soixante-dix ans. Quelle moyenne faudrait-il adopter ? Les listes épiscopales sont donc loin d'avoir une valeur historique absolue. A mesure qu'elles se compléteront par la découverte de noms oubliés, elles se rapprocheront de plus en plus du premier siècle et justifieront les actes des premiers apôtres de la Gaule. »

Il y a donc un grand travail de révision à faire sur la « *Gallia Christiana* ». C'est en exhumant des archives et des bibliothèques les documents qui y sommeillent encore qu'on arrivera à donner à ses catalogues toute la précision dont ils sont susceptibles. Déjà d'infatigables chercheurs se sont mis à l'œuvre et nous ont donné le résultat de leurs labeurs.

Il nous faut placer au premier rang M. l'abbé J.-H. Albanès, chanoine de la cathédrale de Marseille historiographe du diocèse, décédé le 3 mars 1897. Durant cinquante ans, il a dépensé tous ses loisirs à l'histoire ecclésiastique de la Provence, éclairée à l'aide des sciences auxiliaires, archéologie, géographie, chronologie.

La Provence a compris quatre provinces ecclésiastiques avec leurs suffragants, Aix, Arles, Avignon et Embrun. A chacune d'elles, le chanoine Albanès devait, sous le titre général de « *Gallia Christiana Novissima* » consacrer un volume, plus un cinquième pour les abbayes et les principaux convents. La mort a terrassé le vaillant travailleur au moment où il terminait le premier volume renfermant avec la métropole d'Aix, les évêchés d'Apt, Fréjus, Gap, Riez, et Sisteron. Ce volume a été publié à Mont-

béliard en 1895. Le texte comprend 792 colonnes, grand in-4°, et les instruments 550, suivant la méthode adoptée par les bénédictins.

Légataire scientifique du chanoine Albanès, par la volonté de Mlle Delphine Albanès, sa sœur, M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, poursuit l'œuvre commencée, mais en se bornant à éditer les documents suivant l'ordre chronologique. En 1899, a paru un volume in-4° de 956 colonnes relatif au diocèse de Marseille, avec 44 sceaux et 8 fac-simile. Dans un avant-propos de XII pages, M. le chanoine U. Chevalier expose en quoi consiste son rôle d'éditeur. « Le plan, dit-il, auquel je me suis arrêté, — de publier intégralement ou par extraits textuels, tous les documents constituant la biographie des personnages et les annales de chaque institution — semble plus conforme au but que l'auteur se proposait, à cette différence près, qu'il réservait à plus tard la recherche des pièces dont il n'avait pas découvert de manuscrits; on peut même dire qu'il était assez indifférent à ce qui pouvait manquer à sa collection, du moment que cela ne contribuait pas à préciser la succession ou l'identification de ses personnages. Il est vrai que la biographie des titulaires n'est qu'un côté de l'existence des établissements religieux. Leur vie intime se manifeste à l'aide de menus faits qui se trouvent dans les chartes de tous genres, et ces chartes à leur tour, projettent de la lumière sur la société contemporaine. C'est donc toute l'histoire de la Provence chrétienne qui sortira des dos-

siers de M. Albanès, et j'ai lieu d'espérer que ce plan, malgré des défauts d'exécution inévitables, obtiendra l'assentiment du monde savant. »

Quelle abondante moisson s'offre à nous ! Les textes publiés *in extenso* ou par extraits sont au nombre de 1750.

Le volume commence par la vie de saint Lazare, premier évêque de Marseille. Au numéro II, nous avons la dédicace de l'église de Saint-Victor par le pape Benoît IX (1040) avec mention de saint Lazare que resuscita Notre-Seigneur ; au numéro III, la lettre encyclique de Rostang de Fos, archevêque d'Aix (vers 1070), dans laquelle on lit : saint Lazare que le Sauveur a ressuscité au bout de quatre jours, descendant par la mer à Marseille, devint évêque de cette ville ; au numéro IV, l'inscription du tombeau de saint Lazare à Autun. Suit cette note de M. Albanès : « Ainsi la révélation de saint Lazare commence la série des découvertes des reliques de nos saints. Le 20 octobre 1147, commence la *grossière* supercherie et six évêques (Humbert d'Autun, Geoffroi de Nevers, Gauthier de Chalon-sur-Saône, Ponce de Macon, Rotrou d'Evreux et Richard d'Avranches), sans s'être entendus avec Charles d'Anjou qui ne vint que 100 ans après... (La phrase n'est pas achevée). » C'est une réponse ironique aux affirmations présomptueuses de Mgr Duchesne. Le numéro V est un extrait de la chronique *de Gestis Ricardi I, Anglorum regis*, 1190 : A Marseille, entre autres reliques, se voient celles de saint Lazare, frère de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe, qui fut évêque de

cette ville pendant sept ans. M. Albanès le fait suivre de cette réflexion : « Voilà les reliques de saint Lazare à Marseille au XII^e siècle. Elles y étaient au XIII^e d'après le livre rouge de la Major et au XI^e d'après la charte de 1040. Voilà la preuve faite ; et c'est bien Lazare le ressuscité, le frère de Marthe et de Madeleine et l'évêque de Marseille. Et Mgr Duchesne qui affirme que Gervais de Tilbury est le premier qui ait dit Lazare, évêque de Marseille ! Où donc les voyageurs du XII^e siècle ont-ils pris leur assertion ? »

Jetons un coup d'œil rapide sur les richesses que renferme le recueil des titres de Marseille. C'est à la date du 2 février 884, un diplôme du roi Carloman, alors à Compiègne, restituant à Béranger, évêque de Marseille, la villa de Sillans. Ce sont les statuts de l'église de Marseille en 1230, 1259, 1267, 1271, 1289, 1366, 1372, 1374, 1392, 1413, etc. ; c'est l'excommunication lancée contre les Marseillais par le vicaire de l'évêque de Marseille, le 13 octobre 1249 ; la lettre de Benoit d'Alignan, évêque de Marseille, au pape Innocent IV, sur l'heureux succès des Croisés en Orient, le 28 mai 1250 ; le pouillé des bénéfices de Marseille pour la répartition des décimes vers 1298 ; le rôle des décimes dues par les prébendés et les églises de la ville et du diocèse de Marseille au XIV^e siècle, avec réduction de moitié. Louvet, l'historien du Beauvaisis, a publié un rôle semblable pour le diocèse de Beauvais avec la bulle du pape Urbain V, du 29 avril 1367.

Ce sont encore les formalités d'un mariage

célébré le 2 mars 1380 ; la nomination d'un vicaire capitulaire le 15 octobre 1395 ; la destitution de tous les officiers spirituels et temporels de l'évêché et leur remplacement, le 30 décembre 1396 ; l'histoire des juifs d'Arles auxquels l'évêque de Marseille réclamait une redevance annuelle de deux lamproies et qui obtiennent de n'en payer qu'une, 17 mars 1399 ; l'itinéraire du roi René d'Anjou, comte de Provence de 1462 à 1466 pendant l'épiscopat de Nicolas de Brancas, son conseiller d'Etat ; le plus ancien bref du pape Eugène IV, au chapitre de Marseille, et peut être au monde entier, 29 juin 1434 ; l'histoire de la mitre de Nicolas de Brancas et de ses emprunts au chapitre, 7 déc. 1466.

La vie de certains évêques est rapportée dans tous ses détails, même pour les années antérieures à leur épiscopat. Ainsi, apprenons-nous, qu'Aimar Amiel obtint du pape Jean XXII une prébende de chanoine à Albi, le 6 septembre 1316, et une autre à Amiens le 17 février 1321. Le même pape le nomme à l'évêché de Marseille, le 26 août 1323. Aimar Amiel fait à Avignon le 8 mars 1326, les foi et hommage d'usage entre les mains de Robert, roi de Jérusalem et de Sicile, duc de la Pouille, prince de Capoue, comte de Provence, etc., etc., etc. Ses achats et ses loyers sont également relatés. Le 8 novembre 1333, il fonde pour son âme, celle de ses parents et des évêques, ses successeurs, une chapellenie perpétuelle dans sa cathédrale. Le 23 décembre 1333, il dicte ses

dernières volontés ; le 9 janvier 1334, on règle les frais de ses funérailles. Ses faits et gestes ne comprennent pas moins de 44 pièces.

L'histoire d'André Boutaric et de sa famille se trouve consignée en 10 numéros du 31 août 1398 au mois d'août 1433.

Où M. le chanoine Albanès a-t-il puisé des renseignements aussi précis ? Ce fut d'abord dans les archives des Bouches-du-Rhône. Ce fut surtout dans les registres du Vatican et ceux du Latran, mis si libéralement à la disposition des travailleurs « par l'initiative éclairée » de Léon XIII. Aussi n'y a-t-il que six évêques de Marseille dont la « Gallia Christiana Novissima » n'indique avec précision et d'une manière certaine l'année, le mois et le jour où chacun d'eux a commencé son épiscopat.

Nous avons déjà la « Gallia Christiana » des frères de Sainte-Marthe, Scévola et Louis, 1656, la « Gallia Christiana Nova » de Denis de Sainte-Marthe ou des Bénédictins, 1741. La « Gallia Christiana Novissima » du chanoine Albanès ouvre pour la Provence une immense mine de renseignements, qui nous apprendront à mieux connaître l'origine des églises de France et en même temps feront la lumière sur une foule de personnages qu'il était impossible d'identifier jusqu'ici. Nos listes épiscopales y gagneront ainsi que l'histoire générale.

Disons en terminant que le volume relatif à Marseille renferme les actes d'évêques qui nous sont particulièrement connus, Monseigneur Toussaint de Forbin-Janson qui, avant d'être évêque de Beauvais, gou-

verna l'église de Marseille de 1669 à 1679, Monseigneur de Vintimille du Luc qui fut évêque de Marseille de 1684 à 1708 et devint archevêque de Paris en 1729, et Monseigneur Jean-Baptiste de Belloy, de la maison de Belloy-Morangles, qui occupa le siège de Marseille de 1755 à la Révolution, se retira pendant les mauvais jours à Chambly et mourut cardinal-archevêque de Paris, le 10 juin 1808.
